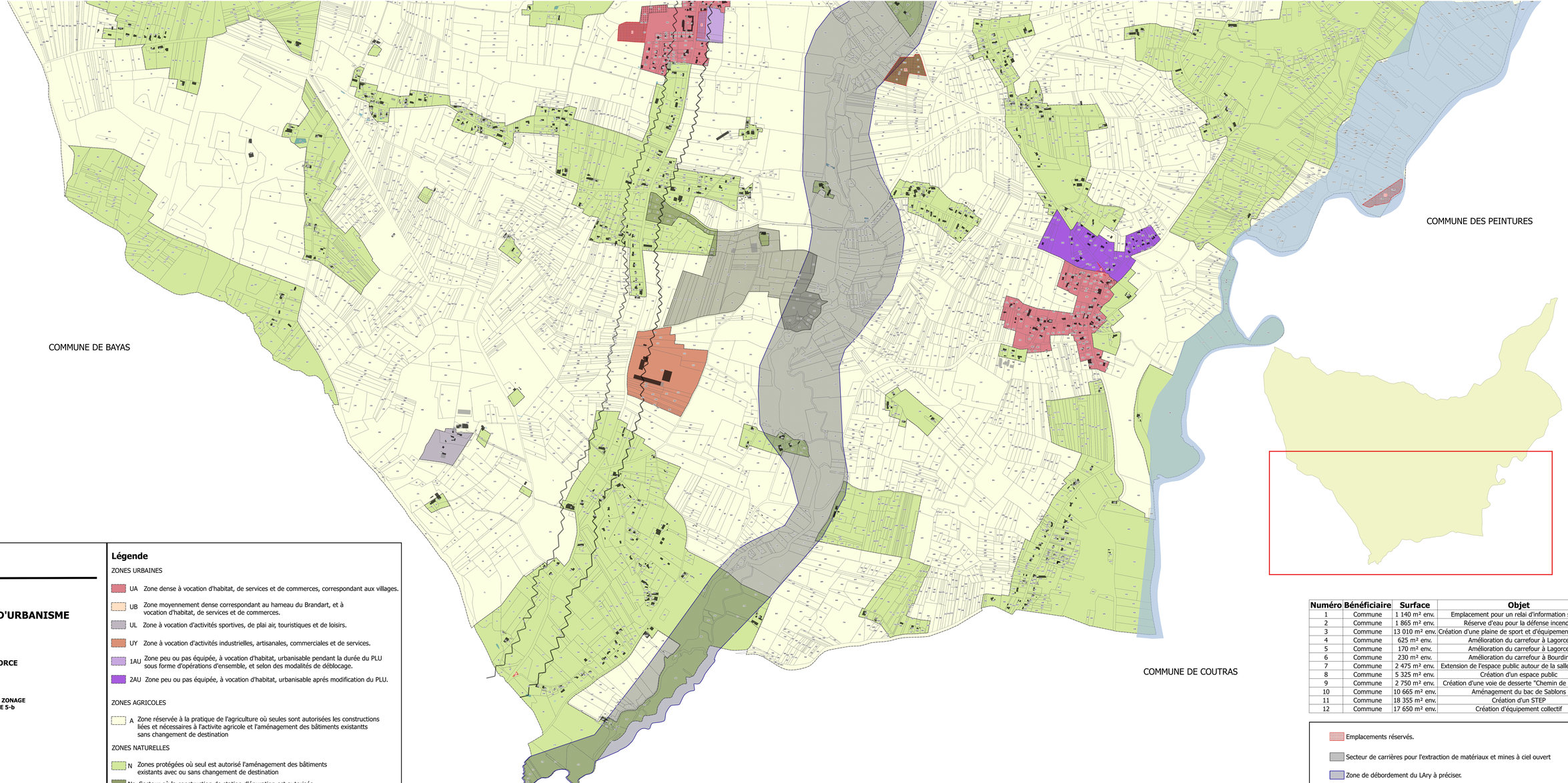

PLAN LOCAL D'URBANISME

LAGORCE

PLAN DE ZONAGE
PIECE 5-b

Date : Mai 2019

Echelle : 1/5000

GRAND Libournais
Pôle Territorial

Vu pour être annexé à la délibartion du
Le Maire,

Légende

ZONES URBAINES

- UA Zone dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant aux villages.
- UB Zone moyennement dense correspondant au hameau du Brandart, et à vocation d'habitat, de services et de commerces.
- UL Zone à vocation d'activités sportives, de plai air, touristiques et de loisirs.
- UY Zone à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services.
- 1AU Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable pendant la durée du PLU sous forme d'opérations d'ensemble, et selon des modalités de déblocage.
- 2AU Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable aprés modification du PLU.

ZONES AGRICOLES

- A Zone réservée à la pratique de l'agriculture où seules sont autorisées les constructions liées et nécessaires à l'activite agricole et l'aménagement des bâtiments existantts sans changement de destination

ZONES NATURELLES

- N Zones protégées où seul est autorisé l'aménagement des bâtiments existants avec ou sans changement de destination
- Ns Secteur où la construction de station d'épuration est autorisée.

Numéro	Bénéficiaire	Surface	Objet
1	Commune	1 140 m² env.	Emplacement pour un relai d'information service
2	Commune	1 865 m² env.	Réserve d'eau pour la défense incendie
3	Commune	13 010 m² env.	Création d'une plaine de sport et d'équipements collectifs
4	Commune	625 m² env.	Amélioration du carrefour à Lagorce
5	Commune	170 m² env.	Amélioration du carrefour à Lagorce
6	Commune	230 m² env.	Amélioration du carrefour à Bourdin
7	Commune	2 475 m² env.	Extension de l'espace public autour de la salle des fêtes
8	Commune	5 325 m² env.	Création d'un espace public
9	Commune	2 750 m² env.	Création d'une voie de desserte "Chemin de Brandart"
10	Commune	10 665 m² env.	Aménagement du bac de Sablons
11	Commune	18 355 m² env.	Création d'un STEP
12	Commune	17 650 m² env.	Création d'équipement collectif

- Emplacements réservés.
- Secteur de carrières pour l'extraction de matériaux et mines à ciel ouvert
- Zone de débordement du LAry à préciser.
- Périmètre établi au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme
- Secteur inondable tracé indicatif du P.P.R.I approuvé le 20 juillet 2003
- Zone de bruit liée à la RD 910 (arrêté préfectoral du 11/12/1981)